

RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES



Communiqué de presse

Victoire : les députés n'ont pas pu s'attaquer au 1^{er} mai !

Hier l'Assemblée nationale n'a pas pu adopter la proposition de loi s'attaquant au 1^{er} mai, portée par la droite, l'extrême droite et une partie du bloc gouvernemental. L'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé ce texte, la CGT avait interpellé l'ensemble des parlementaires (hors extrême droite) et organisé une manifestation devant l'Assemblée nationale pour dénoncer cette remise en cause scandaleuse. **C'est une première victoire arrachée grâce à la mobilisation syndicale. La CGT veillera à ce que ce texte ne revienne pas à l'ordre du jour.**

S'attaquer au 1^{er} mai c'est remettre en cause plus de cent ans d'histoire de luttes sociales, et de reconnaissance du droit au repos. Aujourd'hui, seuls les "établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent pas interrompre le travail" sont autorisés à faire travailler des salariés le 1^{er} mai. La proposition de loi aurait permis de faire travailler au moins 1,6 millions de salarié.e.s supplémentaires le 1^{er} mai. Pour justifier la soi-disant nécessité à légitimer, quelques lobbys patronaux ont mis en avant une soit-disant "insécurité juridique" pour légaliser une infraction et contraindre leurs salarié·es à travailler le 1^{er} mai. De leur côté les petits commerces indépendants de proximité peuvent déjà ouvrir eux-mêmes, sans faire travailler leurs salarié·es s'ils en ont. Etendre la dérogation du travail salarié le 1^{er} mai introduirait une distorsion de concurrence en faveur des grands groupes comme InterFlora, Marie Blachère, Grand frais, Carrefour...

Quant aux majorations de salaire et au "volontariat", l'expérience de la banalisation du travail le dimanche montre que le volontariat dans un contrat de travail est une fiction. Il se traduit par des pressions sur les salarié·es en particulier dans les secteurs les plus précaires. Une fois que le travail se normalise, les majorations sont très vite supprimées.

La CGT restera extrêmement vigilante et mobilisée pour empêcher toute remise en cause du 1^{er} mai et, plus largement, des droits des salarié·es. Pas question que le gouvernement reprenne à son compte cette proposition de loi et la présente à nouveau à l'Assemblée nationale ! Ce serait un casus belli ! La CGT appelle l'ensemble du monde du travail à rester mobilisé pour défendre notre journée internationale de lutte pour les travailleuses et travailleurs.

Montreuil le 23 janvier 2026